



La marque "Baie de Seine" occultée et maltraitée

L'équipe de la locale Baie de Seine a obtenu un moratoire sur l'avenir de son édition. Son devenir s'étudiera au cours du 1er semestre 2018. Mais certains cadres rêvent de l'enterrer, et ne se gênent pas pour anticiper cette mort annoncée, mais pas encore prononcée.

Les dernières semaines ont vu clairement des illustrations de ces velléités malintentionnées. Plusieurs décisions de l'équipe de direction démontrent la volonté de faire disparaître le nom "Baie de Seine" :

- Pour l'édition spéciale Transat en direct préparée et fabriquée par l'équipe de la locale avec la production de l'équipe technique du CAT, la direction a refusé de garder l'appellation "Baie de Seine".
- Pour présenter la couverture de la Transat, la communication a publié les horaires de toutes les émissions spéciales avec la photo de tous les présentateurs, sauf celle de la rédactrice de l'équipe "Baie de Seine" qui présentait l'édition spéciale quotidienne en direct pendant 5 jours.
- Durant cette même Transat, un membre de la direction s'est permis de modifier la mise en ligne de l'édition spéciale sur Facebook dans le seul but de supprimer la mention "proposé par Baie de Seine". Comment peut-elle oser une telle censure !?!
- Pour une formation Twitter, un autre membre de la direction a tenté de décourager les formateurs de promouvoir le compte Twitter @F3baiedeseine auprès des journalistes. C'est pourtant le compte auteur du tweet le plus mentionné et redirigé cette année dans notre antenne.
- Le service communication a proposé en septembre des signatures de mail avec tous les différents programmes et éditions normandes, sauf "Baie de Seine". Après question en DP, la direction a confirmé ce refus de proposer une signature "Baie de Seine".

Toutes ces décisions, rapportées à une personne, caractériseraient des actes de maltraitance, de discrimination, voire de harcèlement moral. La Loi est claire, elle condamne ceux qui nient l'identité ou l'existence d'autrui.

Pourtant, la grande direction au siège affirme qu'il faut conserver la marque "Baie de Seine" comme toutes les autres marques de locales. Les membres de la direction normande feraient bien, eux aussi, de respecter cette marque, plutôt que se comporter comme des laquais zélés anticipant la mort de l'édition locale du Havre.

Rouen, le 8 novembre 2017